



Bordeaux, le 13 avril 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Implantation du siège de la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes à Limoges

Après différentes consultations, Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a décidé, par arrêté signé hier, d'implanter le siège de la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, à Limoges.

Cette décision s'appuie sur la **volonté de garantir un équilibre territorial** de la répartition des centres de décision et de l'emploi public dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Elle s'appuie également sur la **volonté de créer un véritable pôle régional "Agriculture et développement rural" à Limoges.**

Cette décision concernant le siège de la Chambre régionale d'agriculture à Limoges est en effet cohérente avec l'implantation du siège et des fonctions de pilotage de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) dans cette ville.

Elle s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques contractuelles de l'Etat en qualité de cofinanceur des programmes de développement ruraux (politique de l'installation, indemnité compensatoire de handicap naturel, mesures agro-environnementales et plan de compétitivité) et la prise en compte de la gestion du foncier et de la gouvernance sanitaire au bénéfice de la diversité de la nouvelle région.

Elle permet aussi de bénéficier de la proximité du siège national de l'Agence de Services et de Paiement (procédures PAC et organisation du second pilier).